

Frontaliers, Suisses ou double-nationaux Garanties Frontal'Santé-ExpatPlus 2010

Les tableaux ci-dessous récapitulent les garanties qui sont applicables aux garanties proposées

Pour le détail des garanties et des définitions, veuillez vous référer aux Conditions Générales d'ExpatPlus disponibles sur http://www.expatplus.com/NR/rdonlyres/DA7875B1-E1C3-4298-898C-2C06BAB5EC95/0/General_Conditions_2010_FR.pdf.

Toutes les garanties s'entendent par bénéficiaire, par année d'assurance (sauf indication contraire).

Prestations médicales 2010 (Plan « ORBIT+ » et « UNIVERSE+ »)	
Etendue territoriale: monde entier à l'exclusion des Etats-Unis et du Canada	
N.B.: Cependant, au cours de voyages d'affaires ou de vacances ne dépassant pas 90 jours (au total) par année d'assurance, les frais médicaux encourus aux USA ou au Canada comme conséquence directe d'un accident ou d'une urgence médicale sont couverts à concurrence des limites de la police.	
Plafond annuel de remboursement (par assuré(e) et par année d'assurance)	Orbit: 2'250'000 CHF Universe: 4'500'000 CHF
SOINS D'HOSPITALISATION	
<i>(chaque admission en hôpital ou clinique doit être notifiée préalablement au gestionnaire, sauf en cas d'admission extrêmement urgente)</i>	
Chambre & pension à l'hôpital (chambre individuelle standard)	100% (% des frais réels)
Honoraires des médecins	100%
Frais médicaux annexes (imagerie médicale, médicaments et pansements, salle d'opération, etc.)	100%
Séjour en unité de soins intensifs	100%
Frais de séjour des parents enfant < 16 ans	100% max. 2'250 CHF
SOINS AMBULATOIRES	
Franchise	Orbit : 0 ou 450 CHF Universe : 0 ou 1'500 CHF
Honoraires du médecin (généraliste, spécialiste)	Orbit: 90% Universe: 100%
Tests de diagnostic, tests en laboratoire, imagerie médicale (radiographies, IRM et tomographies)	Orbit: 90% Universe: 100%
Médicaments prescrits	Orbit: 90% Universe: 100%
Physiothérapie	Orbit: 90 % max. 3'000 CHF Universe: 100% max. 4'500 CHF
Soins préventifs et prestations bien-être: - Examen physique (1/an) - Test oculaire de routine - Mammographie - Test frottis - Test PSA - Vaccinations	Orbit: 100% max. 1'200 CHF Universe: 100% max. 1'500 CHF
Médecine douce , limitée à l'homéopathie, l'acupuncture, la chiropractie, l'ostéopathie	Orbit: 90% max. 3'000 CHF Universe: 100% max. 4'500 CHF
Thérapies - Ergothérapie - Logopédie et/ou Orthophonie - Traitement psychiatrique en consultation externe	Orbit: 50% max. 1'500 CHF Universe: 50% max. 3'000 CHF

Frontal'Santé-ExpatPlus / Garanties 2010

Prestations médicales (suite)	
AUTRES GARANTIES MEDICALES	
Soins maternité - Grossesse - Traitement infertilité - Accouchement	Remboursement selon le type de soins ambulatoires Uniquement sous plan Universe (100% max. 25'200 CHF durée de vie (4 tentatives de max. 6'300 CHF) Orbit: 100% max. 11'250 CHF Universe: 100% max. 15'000 CHF
Oncologie (à l'exclusion de tous les traitements expérimentaux) - Hospitalisation et chimiothérapie ou radiothérapie - Autres frais médicaux	100% Remboursement selon le type de soins ambulatoires
Conditions préexistantes et maladies chroniques	Remboursées
Traitement du SIDA / HIV - Hospitalisation - Soins ambulatoires	100% Orbit: 90% Universe: 100%
Soins infirmiers à domicile (maximum 60 jours)	Orbit: 90% max. 270 CHF/jour Universe: 100% max. 300 CHF/jour
Greffes d'organes (à l'exclusion des coûts du donneur, accord préalable requis)	Orbit: 100% max. 187'500 CHF Universe: 100% max. 225'000 CHF
Dialyse rénale (à l'exclusion de tous les traitements expérimentaux)	100%
Ambulance locale (vers l'hôpital le plus proche)	Orbit: 100% max. 4'500 CHF Universe: 100% max. 6'750 CHF
Traitement dentaire suite à un accident (voir plan dentaire ci-dessous)	Orbit: 100% max. 1'500 CHF + chirurgie dentaire max. 3'750 CHF Universe: 100% max 1'875 CHF + chirurgie dentaire max. 4'500 CHF
Traitement psychiatrique - Hospitalisation - Soins ambulatoires	Orbit: 90% max. 15.000 CHF Universe: 100% max. 30.000 CHF Voir "Thérapies" (page 1)
Frais d'optique (lunettes, montures, lentilles)	Orbit: 90% max. 300 CHF Universe: 100% up to 450 CHF
Accessoires médicaux (p.ex. prothèses auditives et orthopédiques)	Orbit: 90% max. 3'750 CHF Universe: 100% max. 4'500 CHF
PLAN DENTAIRE COMPREHENSIVE	
Plafond annuel par assuré et par année d'assurance	7'500 CHF
Soins dentaires de base (consultations périodiques de routine, les traitements de base)	100% max. 3'750 CHF
Soins dentaires majeurs (bridges, implants dentaires, traitement orthodontique et prothèses dentaires)	80% max. 3'750 CHF

Soumission des demandes de remboursement

Hospitalisations:

En cas d'une **hospitalisation prévue**, afin d'établir une procédure de **paiement direct** à l'hôpital ou la clinique (tiers payant), il est fort recommandé de nous avertir au moins **5 jours avant celle-ci**. Dans le cas d'une **admission urgente**, il suffit de nous avertir **dès que possible, mais en tout cas avant l'admission**.

Aux Etats-Unis, vous avez accès au réseau de soins de santé Hygeia (United Health Group International Company), qui met à votre disposition un réseau exhaustif de prestataires de soins de santé nationaux à des tarifs préalablement négociés, ce qui résulte en réductions importantes des coûts.

Le répertoire des prestataires qui acceptent règlement direct de factures (par Vanbreda ou Hygeia) est disponible sur le site web, sous l'onglet '**Prestataires**'.

Frais ambulatoires:


Les frais ambulatoires doivent d'abord être réglés par vous-même. Ensuite, vous pouvez en demander le remboursement au moyen du formulaire Demande de remboursement, accompagné des factures originales, détaillées et acquittées et, si possible, d'un rapport médical détaillé. La '**Demande de remboursement**' est disponible sous le titre Formulaires sur le site web et peut être complétée en ligne.

Pour des traitements coûteux (c.-à-d. de plus de 250 CHF), Vanbreda peut négocier un règlement direct, au cas par cas.

Aux Etats-Unis, les facilités de règlement direct qu'offre Hygeia incluent des soins ambulatoires (tels que des tests en laboratoires, honoraires des médecins ...). La liste des prestataires et des praticiens membres du réseau est disponible sur le site web.

Précisions importantes

- Contrairement aux conditions générales, le contrat ExpatPlus, conçu pour les expatriés domiciliée hors de Suisse mais qui travaillent en Suisse, est étendu aux frontaliers et aux frontaliers retraités dans le cadre du contrat collectif FrontalSanté-ExpatPlus
- La garantie est accordée à vie, sous réserve de dispositions légales contraires et du paiement régulier des cotisations
- Si l'assureur accident Suisse intervient dans le cadre de la Loi fédérale du 20 mars 1881 sur les Accidents (LAA), les prestations de FrontalSanté-ExpatPlus interviendront en complément, sans dépasser les frais réels

Evacuation médicale d'urgence et de rapatriement	
	
Assistance rapatriement	
Evacuation / Rapatriement - Evacuation médicale d'urgence vers l'hôpital le plus proche ou rapatriement médical - Frais d'hébergement de l'assuré et d'une personne assurée - Frais de transport d'un accompagnant assuré et des enfants mineurs si laissé sans surveillance	100% (% des frais réels) 150 CHF / jour (max. 10 jours) 100% aller simple
Hospitalisation sur place (> 5 jours pour les adultes ; > 2 jours pour les enfants) - frais de transport d'un membre de votre famille - frais d'hébergement	100% 150 CHF / jour (max. 10 jours)
Assistance retour anticipé - Frais de transport en cas d'hospitalisation d'urgence du conjoint ou enfant (engageant le pronostic vital) - Frais de transport suit au décès de l'un de vos membres de famille du 1er degré	100%
Envoi d'un collaborateur de remplacement (frais de transport)	100%
Envoi de médicaments sur place	100%
Frais de recherche et/ou de secours	2'250 CHF
Soutien psychologique	2 entretiens téléphoniques / personne assurée
Avance de fonds à l'étranger en cas de vol de vos papiers d'identité, titres de transport etc.	600 CHF
Assistance décès	
- Frais de transport des membres assurés de la famille - Rapatriement du corps	100%
Responsabilité civile	
Plafond tous dommages confondus / événement	Max. 6'750'000 CHF
Dommages corporels causés à des tiers / sinistre	Max. 6'750'000 CHF
Dommages matériels causés à des tiers / sinistre	Max. 675'000 CHF
Franchise	112.50 CHF par événement

Exclusions (les plus importantes)
PRESTATIONS MEDICALES
<ul style="list-style-type: none">- traitements médicaux non prescrits;- cures de rajeunissement et cures thermales, traitements cosmétiques et repos de convalescence;- conditions pour les personnes âgées, principalement services/soins de garde, éducatifs et de réhabilitation;- frais liés au traitement d'infertilité (IVF, ICSI, AI et traitements similaires) ainsi que les frais liés aux tests de diagnostic d'infertilité (à moins que ce ne soit indiqué dans le tableau des garanties);- frais liés à la stérilisation (à moins que ce ne soit indiqué dans le tableau des garanties);- médicaments contraceptifs et de contrôle de naissance, même si prescrits par un médecin;- coûts liés à un avortement sauf en cas d'absolue nécessité médicale;- conséquences de la consommation de drogues et de l'alcool;- les coûts de procédures chirurgicales liés à la chirurgie de correction oculaire (kératectomie et kératotomie, y compris les procédures LASIK- et LASEK) sont exclus de la couverture, sauf en cas de maladie réfractive de la cornée, dans quel cas elles sont couvertes comme les autres frais chirurgicaux ;- frais liés à une césarienne facultative lors de l'accouchement.
EVACUATION MEDICALE D'URGENCE ET DE RAPATRIEMENT
<ul style="list-style-type: none">- vos actes intentionnels et fautes dolosives, y compris le suicide et la tentative de suicide;- votre consommation d'alcool, de drogue et de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé publique, non prescrite médicalement;- les frais engagés sans l'accord préalable de notre service Assistance;- les conséquences d'une affection en cours de traitement non consolidée pour laquelle vous êtes en séjour de convalescence,- les affections survenant au cours d'un voyage entrepris dans un but de diagnostic,- les affections survenant au cours d'un voyage entrepris dans un but de traitement;- les suites éventuelles (contrôle, compléments de traitement, récurrences) d'une affection ayant donné lieu à deux rapatriements précédents;- les conséquences des affections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place;- la grossesse sauf complication nette et imprévisible et, dans tous les cas, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement, les fécondations in vitro et leurs conséquences;- la psychiatrie;- votre participation à tout sport exercé à titre professionnel ou sous contrat avec rémunération, ainsi que les entraînements préparatoires;- les conséquences d'un accident survenu lors de la pratique par vous d'un sport aérien (y compris, delta-plane, parapente, planeur) ou de l'un des sports suivants: skeleton, bobsleigh, saut à ski, alpinisme avec passage en cordée, varappe, plongée sous-marine avec appareil autonome, spéléologie, saut à l'élastique, parachutisme.

Pour tous renseignements : FrontalSante@mspint.org ou :

